

## Revenu fixe canadien équilibré II

**Bref aperçu :** **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016  
**Date de création du fonds :** 27 juillet 1998  
**Gestionnaire :** Placements Mackenzie

**Valeur totale du fonds :** 139 581 930 \$  
**Taux de rotation du portefeuille :** 64,82 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>
Option AFA série standard avec protection du patrimoine <sup>1</sup>	2,26	17,64	2 282 178
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine <sup>2</sup>	1,14	12,91	57 042

<sup>2</sup> Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL - valeur liquidative  
 UC - unités en circulation

**Placement minimum**  
 Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions de partout dans le monde.

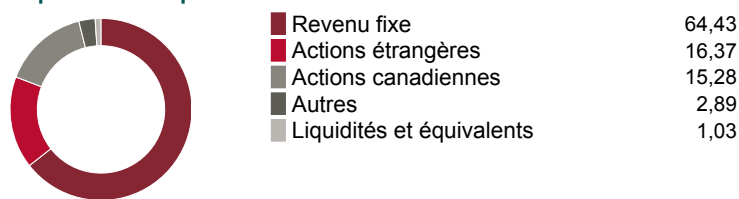
#### Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,75
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	1,79
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	1,76
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	1,70
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	1,63
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	1,24
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	1,18
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,15
Banque Royale du Canada	1,14
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	1,10

**Total** 15,44

**Nombre total des placements :** 634

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

### Notes

Ce fonds est fermé à toute nouvelle cotisation et il n'est plus possible d'y faire des substitutions. Les porteurs actuels du fonds peuvent continuer de le détenir. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie initialement de la London Life. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

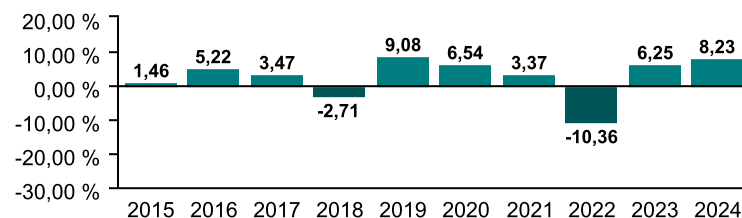
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 330,58 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,90 % par année.

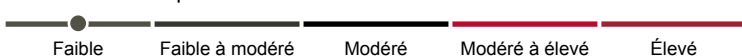
#### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



### Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Revenu fixe canadien équilibré II

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.</li> <li>•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.</li> </ul>	

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
<b>Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)</b>	<b>RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)</b>	
75 / 100	2,26	1,14

#### Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller en sécurité financière.

#### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

#### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : [isp\\_cutomer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_cutomer_care@canadalife.com)

Téléphone : 1 888 252-1847